
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



C. 5085

Wright

(B.G. 9029)



UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



900000087109

Digitized by Google

1836

B 2 2-1

UN MOT

SUR

L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE

ET SUR

L'indépendance de la Belgique.

LES SOUVERAINS DE L'EUROPE ONT-ILS DES MOTIFS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, OU DE DEVOIR, OU ENFIN D'INTÉRÊT PRIVÉ, D'INTERVENIR DANS LES AFFAIRES ACTUELLES DE LA BELGIQUE?

I. LOIN D'en avoir, ils en ont, au contraire, qui doivent les faire reculer devant toute intervention qui ne tendroit pas à protéger l'indépendance absolue de la Belgique. En formant, au congrès de Vienne, un état composé de la Belgique et de la Hollande, leur but avoué a été d'ériger un boulevard contre les premières excursions guerrières de la France et contre son esprit de conquête. Or, il est hors de doute, que la Belgique, constituée en état indépendant, offrira à l'équilibre de l'Europe des garanties réelles contre la France, tandis que, si des armées étrangères la forçoient, une seconde fois, à se réunir à la Hollande, non seulement cette alliance impolitique ne présenteroit à l'Europe que des garanties purement nominales contre la France; mais, dès lors, la Belgique ne verroit plus de salut que dans cette dernière puissance,

et n'attendrait que le premier moment opportun (que tôt ou tard l'avenir amènera), pour se jeter dans ses bras. A moins donc que les souverains ne veulent défaire leur propre ouvrage, menacer l'équilibre de l'Europe, et se complaire dans les horreurs des guerres nationales et civiles, ce qui seroit trop pénible de supposer, ils ont un intérêt commun, déduit des considérations majeures de l'équilibre, de la paix et de l'humanité, à ce que la Belgique, contente et heureuse, jouisse de son indépendance absolue, sans avoir avec la Hollande ou avec la France d'autre point de contact que celui de relations amicales de nation à nation.

Il est en faveur de la non-intervention un autre motif d'intérêt général, de beaucoup supérieur en importance que celui que je viens de présenter; c'est celui de la justice. Il est incontestable que les souverains qui, à un temps où le crime du partage de la Pologne soulevait encore tous les cœurs d'indignation, se sont partagé, au congrès de Vienne, des populations nombreuses, et même des nations entières, non seulement sans demander leur assentiment, mais même sans consulter leur opinion, ont considérablement relâché la morale publique, rompu les liens de la subordination, révolté la justice politique, et excité l'indignation et le mépris contre leurs souverainetés et contre leurs stipulations diplomatiques. Les dangereux sentimens, dont les conséquences de perturbation et de désordre sont incalculables, ont jeté malheureusement des racines très profondes dans le cœur de l'Europe. Ce ne sont pas seulement les révolutionnaires de calcul et d'intérêt qui les manifestent, mais ils sont aussi éprouvés par tous les gens de bien, par les chrétiens et par les hommes franchement libéraux, dont les consciences saignent des violences faites aux principes de la justice éternelle, seule

source d'ordre, de paix et de subordination. Il faudroit s'aveugler volontairement pour ne pas voir à quel dénouement cette formidable alliance des peuples gouvernés, fondée sur les principes invincibles de la justice, doit mener les souverains, s'ils ne renoncent incessamment à leur intolérable politique d'intervention. L'intérêt général proclame donc hautement qu'il est plus que temps que l'action du bon droit soit substituée à celle de la force, qu'une politique essentiellement désorganisatrice parce qu'elle est immorale, recule devant les seuls principes réparateurs et conservateurs de la justice, et que la fidélité et la soumission de la conscience, qui ne peuvent résulter que de la justice du contrat social, reprennent leur action là où la fidélité stipendiée et la soumission commandée exercent leurs influences éphémères. Il seroit difficile de mesurer la profondeur du gouffre des calamités publiques où les violences diplomatiques et les interventions armées, si elles devoient continuer, précipiteroient les nations européennes.

Ce temps, dis-je, est arrivé. Il est urgent d'en profiter. Les puissances de l'Europe, par leur non-intervention dans les affaires actuelles de l'ancienne Belgique, commenceroient à donner l'exemple de l'ordre général, si puissamment réclamé par la morale politique. Elles feroient plus; elles nous donneroient une preuve non équivoque qu'en nous réunissant arbitrairement, et sans notre consentement, à la Hollande, elles avoient agi d'après le principe que, par le temps, notre consentement tacite eût peut-être ratifié, sous les rapports de la justice et du droit public, le contrat social entre la Hollande et la Belgique, qu'elles avoient signé sans notre consentement préalable. Maintenant ce principe a disparu avec les espérances sur lesquelles il a pu être fondé. L'union est devenue impossible. Le déses-

poir est dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres. L'alliance seroit plus monstrueuse que jamais. Elle recèleroit dans son sein des germes de discordes plus sanglans encore et plus horribles.

II. Les puissances n'ont pas non plus de devoir d'intervenir dans les affaires intérieures de la Belgique. Ce devoir, s'il existoit, ne pourroit résulter que de traités de la teneur suivante : (a) ou elles se sont garanti mutuellement l'équilibre de l'Europe tel qu'elles l'ont établi par les transactions de Vienne; (b) ou elles ont assuré à la Hollande la possession de la Belgique; (c) ou enfin la Belgique eut consenti à sa réunion à la Hollande sous des conditions convenues et non violées.

(a) Il est évident, comme je l'ai fait observer plus haut, que, puisque la Belgique ne veut pas se rattacher à la France, qu'elle réclame son indépendance absolue de toute autre nation, l'équilibre de l'Europe, bien loin d'être rompu, sera raffermi par l'ancienne indépendance de la nation belge, et que sa réunion forcée à la Hollande seroit le signal des plus graves désordres, et le gage sur lequel la France fonderoit peut-être ses espérances. Il résulte aussi des observations faites ci-dessus que, s'il est un équilibre matériel, l'œuvre de la violence, il en est un autre, beaucoup plus important dans ses conséquences, c'est l'équilibre moral, l'œuvre de la justice. Ce dernier réagit tôt ou tard sur le premier avec une force à laquelle aucune puissance ne peut résister.

(b) Si les puissances ont garanti à la Hollande la possession de la Belgique, cette garantie n'a pu lui avoir été donnée que contre l'ennemi du dehors et surtout contre la France. Ce traité, s'il existe, ne peut, en aucune manière, lier les Belges; car il est notoire qu'ils n'y ont pris aucune

part. Il ne peut non plus imposer aux puissances contractantes l'obligation d'intervenir contre les Belges, attendu que, dans le cas dont il s'agit, l'étranger ne vient pas disputer à la Hollande la possession de la Belgique. C'est la Belgique elle-même qui, par les injustices et les perfidies du gouvernement et de la nation auxquels elle a été violemment réunie, se détache de la Hollande. Il est d'ailleurs certain que trois millions et demi de Belges ne doivent pas être les victimes de conditions stipulées sans eux et contre eux.

(c) J'ai déjà fait observer qu'il est de notoriété publique que la Belgique n'a participé à aucun contrat de cette nature, et que même les conditions de l'union avec la Hollande, dont il a été convenu sans leur participation, ont été notoirement violées. Il est inutile de déduire de ces faits les conséquences politiques; elles sont gravées profondément dans toutes les consciences. Les conditions, d'ailleurs, furent même nulles par leur nature, par la violation évidente de la justice distributive, aussi bien que par leur source vicieuse.

On a craint que l'Angleterre ne soit spécialement liée à garantir à la Hollande les provinces belgiques, parce que cet accroissement de territoire et de population lui auroit été accordé en compensation du Cap de bonne Espérance, de Demerary et de la Berbice, qui, par suite des arrangements du congrès de Vienne, sont devenus les possessions des Anglais. Mais dans cette hypothèse, la réponse de l'Angleterre est la même. Elle peut tenir à la Hollande le langage suivant, sans que celle-ci ait droit de se plaindre de la lésion de ses droits : « Je vous ai garanti la Belgique; » mais seulement contre l'ennemi du dehors. Je ne puis » être responsable de vos propres fautes. Cette responsabilité n'est pas de convention, et elle ne pouvoit même

» l'être sans violer ouvertement le droit sacré de la nation
 » que nous vous avons alliée dans l'espoir que la justice
 » de votre gouvernement vous auroit acquis son consente-
 » tement tacite. Vous aviez des devoirs à remplir envers
 » les Belges par l'esprit de notre convention, et ceux-ci
 » avoient des droits sur vous. Si vous avez violé les uns et
 » les autres, c'est à vous-même, et non à nous, qu'il faut
 » imputer les conséquences de cette violation. Si les colo-
 » nies, que vous nous avez cédées, se révoltoient contre
 » nous, par suite de notre mauvaise administration, nous
 » ne serions pas en droit de vous demander votre assistance
 » pour les reconquérir. Les obligations doivent être réci-
 » proques. Les Belges d'ailleurs protestent ouvertement
 » qu'ils ne veulent pas se réunir à la France, et l'équilibre
 » de l'Europe n'est pas rompu par leur séparation de la
 » Hollande. Il s'en trouvera, au contraire, raffermi; au
 » surplus, il est une loi supérieure à toutes les conventions,
 » c'est celle de la justice : or, le principe de l'intervention
 » dans les affaires intérieures des pays est destructif de cette
 » loi, d'autant plus que, dans le cas dont il s'agit, le pré-
 » texte de la rupture de l'équilibre européen ne peut pas
 » même colorer la convenance ou l'utilité de cette inter-
 » vention. Enfin, l'Angleterre a été la première pour pro-
 » clamer le principe juste et conservateur de la non-inter-
 » vention par ses propres exemples aussi bien que par sa
 » doctrine politique. Il faut qu'elle le maintienne et par
 » sentiment de justice, et par celui d'honneur, et enfin
 » par celui de propre conservation et d'existence natio-
 » nale contre les attentats éventuels de l'intervention étran-
 » gère. »

III. Si les puissances prépondérantes de l'Europe n'ont
 pas de motif d'intérêt général, ni de devoir particulier,
 d'intervenir dans l'organisation sociale de la Belgique,

considérée comme état absolument indépendant de toute autre nation, ont-elles des motifs d'intérêt privé à nous enchaîner violemment à la Hollande ?

Le simple énoncé de cette question devrait la faire tomber sous le poids de sa propre iniquité. Il est désolant qu'il faille encore se proposer des questions d'une nature aussi dégradante pour l'espèce humaine, aujourd'hui surtout que les lumières, qui rejaillissent de toute part des grands principes de justice et de droit, éclairent tous les esprits. Néanmoins, puisqu'il le faut, entrons pour l'humiliation de notre siècle, dans l'examen de cette misérable question.

La France a peut-être des raisons d'état pour vouloir nous rattacher à la Hollande, par son intervention. Elle est bien convaincue que cette réunion est désormais *moralement* impossible. Elle ne pourroit conspirer avec les autres puissances pour cette monstrueuse alliance qu'avec l'arrière pensée, qu'en laissant subsister cet affreux état de violence entre le nord et le midi du royaume des Pays-Bas, elle pourroit s'en prévaloir éventuellement pour contenter l'esprit conquérant de la nation et de l'armée, et exécuter son projet de prédilection de ce qu'il appelle ses *limites naturelles*. Ce n'est qu'à cette condition non exprimée qu'elle consentiroit à laisser au milieu de l'arène cette pomme de discorde, pour en devenir, en temps opportun, le plus sûr compétiteur. Elle y compteroit avec d'autant plus de confiance, qu'elle sait qu'en cas d'une nouvelle réunion forcée avec la Hollande, la Belgique invoqueroit de tous ses vœux l'invasion de la France. Mais cette politique est aujourd'hui peu à craindre. La France entre dans un système ouvertement libéral. C'est de la politique franche et loyale que les peuples de l'Europe attendent aujourd'hui leur salut. Il est réservé à la France de

jouer un beau rôle. Elle doit défendre (et tout fait espérer qu'elle le fera) le grand principe de la non-intervention. C'est à ce principe, qui doit devenir la loi fondamentale de l'Europe, que la France doit sa propre existence et sa propre conservation. Cependant que les autres puissances veillent sur les arrières-pensées de la nation française et de son gouvernement; car si ce gouvernement consent à leur intervention dans les affaires de la Belgique, il est plus que probable qu'il ne le fera que dans l'espoir fondé que les provinces belgiques deviendront tôt ou tard des départemens de la France, ne fut-ce que sous prétexte qu'il lui étoit impossible de contenir l'élan et l'ardeur de la nation française d'une part, et de ne pas écouter les vœux et les cris des Belges de l'autre. Ces considérations, que personne ne traitera d'illusions dans l'état actuel de l'opinion, sont un autre motif d'intérêt général pour déterminer les souverains européens à la non-intervention.

L'Angleterre pourroit avoir aussi de l'intérêt privé à intervenir dans nos affaires. Elle sait que de son intervention et de cette nouvelle réunion forcée, il résulteroit tôt ou tard une conflagration générale qui affecteroit considérablement l'industrie des nations continentales; parce qu'elle resteroit maîtresse de la mer. Sa propre industrie protégée par les remparts jusqu'à présent inaccessibles de la mer, profiteroit de ces entraves mises à celle des nations en état de guerre, pour remplir les magasins des nations de l'Europe qui conserveroient leur neutralité, et surtout pour trafiquer exclusivement avec les autres parties du monde. Mais ce ne seroit là qu'une autre iniquité révoltante, et l'Angleterre connoît aujourd'hui sa position relative. Elle sait combien il lui importe de ne plus multiplier les causes et de ne plus étendre les élémens de méfiance qui plane sur elle. Son parlement en a souvent

averti le gouvernement. Ses vrais intérêts sur le continent sont ceux de la justice, de la loyauté et de la bienveillance, sous peine d'être tôt ou tard expulsée de la société européenne. Elle s'efforcera d'entretenir, non seulement avec les autres gouvernemens, mais surtout avec les nations et avec l'opinion continentale des relations d'amitié et de sympathie. Elle comprend mieux que tout autre gouvernement la force invincible de l'opinion fondée sur la justice; elle en calcule la marche progressive et le triomphe assuré. En tout cas, si le gouvernement anglais vouloit s'écarter du principe de la non-intervention, la nation entière l'y ramèneroit bientôt malgré lui. Aussi les raisons sur lesquelles le système continental fut fondé sont encore pleines de vie, et l'Angleterre le sait. Il ne faudroit aux nations européennes que la provocation partie de Londres, pour que la nation anglaise disparoisse des relations sociales et commerciales de l'Europe.

Il ne reste en faveur de l'intervention étrangère d'autre motif privé que les misérables intérêts de famille. Les progrès des lumières et de la civilisation répondent à cette crainte éphémère. Les dynasties se justifient déjà assez mal des graves et nombreuses accusations d'égoïsme et d'intérêt personnel, dirigées contre elles, pour ne plus songer à les multiplier aux yeux des nations. Elles jouent déjà assez quitte ou double pour ne plus s'exposer aux chances improbables d'un plus gros jeu. Ce seroit un énorme anachronisme que de s'imaginer que les soldats du 19^e siècle se feront égorger, par leurs frères et par leurs compatriotes, pour les intérêts isolés d'une famille. On comprend trop bien et trop généralement aujourd'hui que les rois sont pour les peuples et non les peuples pour les rois. L'art de gouverner n'est plus, dans nos temps modernes, un mystère. Les nations peuvent très bien se passer des dynasties.

Ce ne sont pas les princes qui maintiennent l'ordre, qui protègent les personnes et les propriétés, qui veillent à l'exécution des lois, ce sont là où la religion et la morale, là où l'impulsion de la conscience ne suffit pas, ce sont, dis-je, à leur défaut, les juges, les gendarmes et les prisons, et, dans les grandes crises sociales ce sont les gardes nationales vigoureusement organisées. Aussi la grande économie de l'état, la simplicité des rouages de l'administration, l'absence des courtisans et des factions, l'impossibilité des sinecures, la décharge des contribuables, l'emploi du talent et de la probité, une somme infiniment plus grande de libertés publiques, la sûreté individuelle mieux garantie, la destruction de toute espèce de monopole, et plusieurs autres bienfaits, sont les avantages incontestables des états populairement unis dans l'intérêt commun, sur ceux régis par des familles privilégiées qui, au lieu de les gouverner dans le sens de leurs vrais intérêts, ne font souvent que les exploiter pour leur profit et pour celui des factions qui leur sont dévouées pour le même motif avilissant d'intérêt privé. De plus, si l'intérêt personnel des dynasties continuoît d'être, *comme autrefois*, la cause des sanglantes guerres nationales et civiles, en excitant les peuples contre les peuples et en attisant le feu des horribles dissensions intestines, leur existence, momentanée dans le siècle actuel, deviendrait une espèce de miracle, qui ne s'expliqueroit que par le honteux dévouement des stipendiés d'un côté, et par la profonde oppression du reste de la nation de l'autre, mais dont la durée seroit impossible. Que donc la Russie et la Prusse y songent. Il y va de leur propre existence. Aussi leur intervention armée seroit illusoire, si elle n'étoit permanente, ce qui est un autre grave sujet de réflexion pour la France, l'Angleterre et surtout pour la Belgique.

Je ne crois pas devoir m'expliquer sur l'état moral de leurs propres sujets, et sur les dispositions hostiles des nations qui les entourent, pour repousser la probabilité de l'intervention russe ou prussienne, ou pour rassurer à cet égard les Belges dans l'organisation de leur état indépendant. Si l'empereur des Russies et le roi de Prusse étoient aussi aveuglés sur la disposition morale de leurs sujets que l'étoient Charles X et Guillaume I^{er}, ils seroient bientôt aussi guéris de leur aveuglement. La toute puissance de l'opinion en Europe les forceroit à une marche rétrograde, et leur feroit peut-être regretter leur folle entreprise. Il est d'ailleurs très probable que la France et même l'Angleterre s'opposeroient à l'intervention des puissances du Nord. C'est au moins leur intérêt bien entendu. Quant à l'Autriche, les chances s'offrent pour la neutralité. Elle se bornera à contenter par la sagesse de sa politique extérieure et par la douceur connue de son gouvernement, les diverses populations soumises à son sceptre. Elle n'a aucun intérêt direct à ce que la Belgique soit ou ne soit pas réunie à la Hollande.

Après avoir repoussé les craintes qui s'élevoient à l'égard de l'intervention étrangère, je tâcherai maintenant de dissiper quelques autres craintes, qu'un petit nombre de gens, d'ailleurs bien intentionnés, éprouvent à l'égard de l'état indépendant de la Belgique.

La Belgique constituée en état indépendant, seroit trop foible, disent quelques personnes, pour résister aux oppressions des puissantes nations qui l'environnent.

L'expérience a démontré que l'indépendance des petits états, une fois reconnue par les autres puissances, est beaucoup plus respectée par les grandes puissances que ne le sont leurs propres états. Elles n'ont rien à craindre des petites républiques, et celles-ci ayant la conviction de

leur impuissance physique, ne songent jamais à élever des prétentions désordonnées, ou à s'agrandir par des conquêtes. Leur intérêt consiste à entretenir soigneusement des intelligences amicales avec toutes les nations. Aussi les autres puissances sont intéressées à les défendre contre les envahissemens d'une puissance rivale. La force des petits états résulte de leur foiblesse même, que chaque puissance a intérêt à protéger contre l'esprit de conquête d'une autre. C'est ainsi, c'est-à-dire, par les rivalités des grandes puissances, que les foibles républiques de la Hollande, de la Suisse et toutes les autres se sont maintenues. Ces puissances les ont tour à tour protégées contre les agressions alternatives de l'une ou l'autre d'entr'elles. Ce seroit là aussi la position de la Belgique, qu'on défendrait d'autant plus contre les agressions du dehors, qu'une fois, indépendante et heureuse, elle deviendrait par les richesses de son sol, par l'active industrie de sa population, par la loyauté de son caractère, le bijou de l'Europe, et par cela même un pays d'une trop grande importance pour être réuni, sans menacer l'équilibre européen, à une autre grande nation.

Quelques autres personnes craignent que la paix intérieure ne soit quelquefois troublée dans des états-unis, dans lequel chaque province envoie un membre au gouvernement central pour les gouverner toutes, et qui choisissent entr'eux un membre pour les présider jusqu'au terme du pouvoir qui leur est donné par leur propre élection.

L'histoire ancienne et les faits qui se passent sous nos yeux depuis quarante ans démontrent assez que les monarchies, même constitutionnelles, n'ont à l'égard de la paix intérieure et de la turbulence des factions aucune supériorité sur les états gouvernés par eux-mêmes. Il est même plus que probable que cette question, bien examinée dans tous

ses rapports , seroit décidée en faveur des républiques où les causes des mécontentemens et des résistances populaires sont beaucoup moins nombreuses que dans les monarchies , et où les factions , j'entends celles qui sont à craindre pour la paix et pour l'ordre public , s'organisent plus difficilement.

L'animosité , je l'appellerai même turbulence, si vous voulez , qu'on observe dans les élections populaires , n'inspire aucune crainte aux États-Unis de l'Amérique ni en Angleterre. C'est ce qui donne , au contraire , la vie , la vigueur et la force à l'état. C'est une preuve que chacun prend une part très vive à sa bonne administration et à sa prospérité , et certes ces agitations électorales sont bien préférables à ce silence de la désolation et du désespoir que les gouvernemens monarchiques inspirent si souvent en faussant et violant les lois électorales par leurs influences corruptrices. Au surplus , les républiques , pour obvier aux désordres illégaux et pour maintenir la tranquillité et la sûreté publiques , ont les mêmes moyens de répression que les monarchies. Elles ont aussi leurs lois pénales , leur code d'instruction criminelles , leurs juges , leurs gendarmes et leurs prisons. La république est une forme de gouvernement comme l'est la monarchie. L'autorité et tous les pouvoirs résident en qui de droit comme dans les états monarchiques. Si les Français n'avoient pas abusé de cette forme de gouvernement , l'objection ne seroit pas faite par les gens de bien. C'est à eux seuls que je réponds pour dissiper leurs craintes , quant aux autres qui ne veulent la monarchie que parce qu'ils ont besoin des choix et de protections monarchiques pour couvrir leur incapacité et leur nullité , pour nourrir leur ambition , et pour servir leur sordide intérêt privé , souvent même contre l'intérêt général de l'état , je dédaigne de leur répondre :

toute réponse comme toute discussion avec ces êtres dégradés est inutile. L'égoïsme ne raisonne pas ; il rampe et il opprime. Ils trouvent d'ailleurs leur honteuse défaite dans la conscience de leur abject servilisme et dans la conviction inévitable de l'oppression de leurs concitoyens.

Si nous nous séparons de la Hollande, disent les autres, les Hollandais fermeront l'embouchure de l'Escaut, et défendront l'introduction des produits de notre industrie dans leurs colonies.

L'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière appartient incontestablement à la nation qui voit ce fleuve ou cette rivière serpenter dans son sol. Les embouchures des rivières font aussi partie des mers dont la liberté est un des triomphes des lumières et de la civilisation actuelle. L'Europe entière proclame ce principe, l'Angleterre elle-même le reconnoît et se gardera bien de le violer ; c'est pour le faire triompher contre les dernières résistances que l'Europe, représentée par la France, vient de chatier les pirates d'Alger et de menacer du même sort les autres régences barbaresques ; et, certes, ce ne seroit pas la petite nation hollandaise qui réussiroit aujourd'hui à enlever à l'Europe ce beau triomphe de la civilisation à l'égard de la liberté des mers. J'admets, un moment, mais gratuitement, la supposition contraire ; si alors par la supériorité temporaire de sa marine, la Hollande parvenoit à nous enlever momentanément ce précieux bienfait de la Providence, notre supériorité par terre est bien reconnue ; il suffiroit de quelques jours pour forcer la Hollande à nous laisser jouir de nos avantages topographiques.

Quant à nos exportations dans les colonies hollandaises, hélas ! toute la Belgique sait : 1°, qu'avant notre révolution du 25 août 1830, nos fabriques étoient aux abois ; 2°, que les Anglais parvenaient à remplir nos propres marchés de leurs

marchandises; 3°, que nos produits obstruoient nos magasins et ne trouvoient pas d'écoulement; 4°, qu'il étoit urgent de songer à imprimer à notre industrie une autre direction; 5°, que le reste de la nation étoit obligé de fournir par le million d'industrie de l'ouvrage aux ouvriers de Gand, tandis qu'un grand nombre de ses propres ouvriers et de ses pauvres périssoient d'inaction et de misère; 6°, que l'admission à ces colonies étoit une compensation ruineuse pour les millions que la Belgique payoit tous les ans dans les contributions destinées à faire face à la dette hollandaise; 7°, que l'entretien de ces mêmes colonies et d'une marine marchande étoit seule une dépense qui surpassoit les avantages que la Belgique pouvoit en retirer; 8°, qu'avec notre énorme part dans les contributions demandées pour payer les intérêts de la dette de la Hollande et des emprunts levés au profit de ces colonies, ainsi que pour la marine et pour le million-Merlin, la Belgique pouvoit entretenir une population cent fois plus grande que celle que les fabriquans employoient à la confection des objets destinés à être importés dans les colonies hollandaises.

Il est probable que, constituée en état fédératif, la Belgique parviendra à établir avec la France des relations amicales, à signer avec elle des contrats avantageux de commerce, et à s'ouvrir ainsi pour son industrie des débouchés d'une toute autre importance (1). Aussi plusieurs

(1) Une prohibition sage, portée par le gouvernement qui a précédé celui du roi de Hollande, dans ce pays, étendue aux produits de l'industrie de toutes les nations dont il y avoit des fabriques en France, ou qu'on espéroit d'y pouvoir introduire, ranima non seulement toutes les branches de l'ancienne industrie de nos belles provinces, elle en fit naître plusieurs nouvelles, et, entre autres, celles des *filatures de coton à la mécanique* et des toiles

branches d'industrie, presque entièrement anéanties par notre union à la Hollande, reprendront leur ancienne activité. J'ajouterai pour dernière observation dont l'expérience a démontré la vérité, que l'industrie, comme tout autre intérêt national, prospère dans les républiques, par l'élan que les libertés publiques lui impriment, beaucoup plus que dans les monarchies, où tout est souvent paralysé par l'esprit de privilège, de brevet et de monopole et de servitude.

J'espère que ces observations rapidement jetées sur l'improbabilité de l'intervention étrangère et sur notre indépendance nationale, donneront une plus forte impulsion à notre nouvelle organisation sociale, dont les craintes du dehors et du dedans sembloient retarder la marche et comprimer les plus justes espérances d'un peuple si digne de jouir enfin de son indépendance.

tissées avec leurs produits. Le succès de ces belles manufactures a été en augmentant jusqu'en 1816; tout le monde se rappelle qu'à cette époque, comme vers l'époque de notre glorieuse révolution actuelle, notre industrie manufacturière étoit sur le point d'expirer.

FIN.

A GAND, CHEZ VANRYCKEGEM-HOYAERE, IMPRIMEUR.

